



ville de pully

Commission de gestion
Rapport sur l'exercice 2018

Table des matières

1	Rapport de la Commission	4
1.1	Composition de la Commission	5
1.2	Travaux de la Commission	6
1.3	Conclusions	7
1.4	Remerciements	7
1.5	Vœux	8
1.5.1	Vœu 1 - DDGS - Directives aux associations sportives	8
1.5.2	Vœu 2 - DDGS - Rénovation énergétique	8
1.5.3	Vœu 3 - DUE - Inventaire des œuvres d'art	8
2	Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGFAC)	9
2.1	Introduction	9
2.2	Notes de frais et cartes de crédits professionnelles	9
2.2.1	Notes de frais	9
2.2.2	Autres frais professionnels	10
2.2.3	Les cartes de crédit professionnelles	11
2.2.4	Contrôle des notes de frais et des cartes de crédit	11
2.3	Nouveau logo de la Commune de Pully	11
2.4	Café-Théâtre de la Voirie	12
2.5	Préavis en cours et terminés en 2018	13
2.6	Suivi des vœux et des observations 2017	14
3	Domaines, gérances et sports (DDGS)	15
3.1	Introduction	15
3.2	Subventions aux associations sportives	16
3.2.1	Conditions et processus d'octroi des subventions	16
3.2.2	Subventions des associations intercommunales (Pully-Lausanne Basket)	16
3.2.3	Promotions hors clubs et soutiens individuels divers	16
3.2.4	Infrastructures	17
3.2.5	Buvettes	17
3.3	Gérances	17
3.3.1	Visites des bâtiments de la commune au ch. des Anciens-Moulins	17
3.3.2	Pratique de résiliation des baux	18
3.3.3	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	18
3.4	Domaines	18
3.4.1	Visite de la cave communale	18
3.4.2	Taux d'occupation/utilisation	19
3.5	Préavis en cours et terminés	19
4	Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales (DJAS)	21
4.1	Introduction	21

4.2	Préavis en cours et clôturés, communications et suivi des objectifs 2018 _____	21
4.3	Bonne marche du service et évolution du personnel. _____	22
4.4	Suivi de la gestion des besoins parascolaires. _____	22
4.5	Engagement d'une animatrice socio-culturelle : bilan _____	22
4.6	Réfectoire scolaire d'Arnold Reymond _____	22
4.7	Plan canicule _____	23
4.8	Conclusion _____	23
5	Travaux et Services Industriels (DTSI) _____	24
5.1	Introduction _____	24
5.2	Suites du vœu no 3 de l'exercice 2017, Prise en compte des démarches participatives _____	24
5.3	Suites de l'observation no 2 de l'exercice 2017, Gestion des grands chantiers _____	25
5.4	Liste exhaustive des préavis terminés en 2018 _____	25
5.5	Liste exhaustive des préavis en cours au 31 décembre 2018 _____	25
5.6	Opérations comptables et vérifications liées aux remboursements des frais _____	26
5.7	Respect du délai pour les chantiers _____	26
5.8	Mise en séparatif des immeubles privés _____	27
5.9	Fixation du prix de l'électricité en 2019 _____	27
5.10	Bornes électriques à disposition du public _____	27
6	Urbanisme et environnement (DUE) _____	28
6.1	Introduction _____	28
6.2	Politique du service en matière de cadeaux _____	28
6.3	Gestion des notes de frais et analyse _____	28
6.4	Liste exhaustive des mandataires externes _____	28
6.5	Déploiement de la GED _____	29
6.6	Suivi du processus du permis d'habiter, exemple d'un permis refusé et description du fonctionnement de la commission de salubrité communale _____	29
6.7	Préavis 11-2014 - Demande de Crédit pour l'élaboration du plan de quartier «Vallon de la Paudèze» _____	31
6.8	Inventaire des œuvres d'art sur domaine public _____	31
6.9	Remarque _____	31

1 Rapport de la Commission

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément aux articles 110 et suivants du Règlement du Conseil communal, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de la Commission de gestion relatif à l'exercice 2018.

Chaque sous-commission a examiné la gestion d'un dicastère par pointages tout en rendant compte de l'avancée de ses travaux à la commission lors de séances plénières.

1.1 Composition de la Commission

Président :	Cyrille Piguet (PLR)
Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles (DAGFAC):	Muriel Thalmann (PS) , Rémo Kuonen (AdC) , et Paola Micolot (PLR)
Direction des domaines, gérances et sports (DDGS):	Alexandre Meylan (PLR) , Anne Viredaz (Verts) et Odile Cuénoud (PS)
Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS) :	Léonardo Kardum (UDC) , Isabelle Krenger (AdC) et Katuska Stekel Diviani (PS)
Direction des travaux et des services industriels (DTSI) :	Michel Aguet (PLR) , Dominique Favre (PLR) et Léna Lio (UDC)
Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique (DUE) :	Sébastien Fague (PLR) , Géraldine Padez (AdC) et Dimitri Simos (Verts)
Déléguée à la Commission des finances :	Léna Lio
Délégué à la Commission d'urbanisme :	Dimitri Simos
Délégué de la Commission des finances	Luc Jeanneret
Délégué de la Commission d'urbanisme :	Alexis Bally

1.2 Travaux de la Commission

La Commission s'est réunie à 5 reprises en séance plénière :

Le 17.12.2018 :

Présents : Mesdames et Messieurs, Muriel Thalmann, Rémo Kuonen, Lena Lio, Alexandre Meylan, Leonardo Kardum, Isabelle Krenger, Katuska Stékel Diviani, Anne Viredaz Ferrari, Dominique Favre, Sébastien Fague, Dimitri Simos, Géraldine Padez, Luc Jeanneret et Cyrille Piguet

Absents : Michel Aguet, Paola Orlando Micolot, Odile Cuénoud

Le 21.01.2019 :

Présents : Mesdames et Messieurs Muriel Thalmann, Remo Kuonen, Paola Orlando Micolot, Lena Lio, Leonardo Kardum, Anne Viredaz Ferrari, Dominique Favre, Sébastien Fague, Odile Cuénoud, Alexandre Meylan, Dimitri Simos, Géraldine Padez et Luc Jeanneret.

Absents : Katuska Stékel Diviani, Isabelle Krenger, Cyrille Piguet, Michel Aguet.

Le 11.02.2019 :

Présents : Mesdames et Messieurs Muriel Thalmann, Remo Kuonen, Paola Orlando Micolot, Leonardo Kardum, Sébastien Fague, Odile Cuénoud, Alexandre Meylan, Dimitri Simos, Géraldine Padez, Luc Jeanneret, Katuska Stékel Diviani, Isabelle Krenger, Michel Aguet, Cyrille Piguet

Absents : Anne Viredaz Ferrari, Dominique Favre, Léna Lio

Le 8 avril 2019 :

Présents : Mesdames et Messieurs Michel Aguet, Odile Cuénoud, Sébastien Fague, Luc Jeanneret, Leonardo Kardum, Isabelle Krenger, Remo Kuonen, Alexandre Meylan, Paola Orlando Micolot, Géraldine Padez, Dimitri Simos, Muriel Thalmann, Anne Viredaz Ferrari, Dominique Favre, Alexis Bally

Absents : Léna Lio, Katuska Stékel Diviani, Cyrille Piguet

Le 29 avril 2019 :

Présents : Mesdames et Messieurs Muriel Thalmann, Remo Kuonen, Leonardo Kardum, Sébastien Fague, Odile Cuénoud, Alexandre Meylan, Dimitri Simos, Géraldine Padez, Luc Jeanneret, Isabelle

Krenger, Michel Aguet, Anne Viredaz Ferrar, Dominique Favre, Léna Lio, Alexis Bally et Cyrille Piguet

Absents : Mesdames Paola Orlando Micolot et Katuska Stékel Diviani

Le 20 mai 2019 :

Présents : Mesdames et Messieurs, Remo Kuonen, Leonardo Kardum, Odile Cuénoud, Dimitri Simos, Géraldine Padez, Isabelle Krenger, Michel Aguet, Anne Viredaz Ferrar, Alexis Bally et Cyrille Piguet

Absents : Mesdames Paola Orlando Micolot et Katuska Stékel Diviani, Muriel Thalmann Sébastien Fague, Alexandre Meylan, Dominique Favre, Luc Jeanneret, Léna Lio,

1.3 Conclusions

A l'issue des investigations des sous-commissions, la Commission de gestion constate, d'une manière générale avec satisfaction la qualité du travail effectué par l'administration communale.

La Commission constate que les décisions du Conseil communal ont été respectées. Bien que quelques points aient été soulevés, la Commission relève que ses interlocuteurs se sont toujours attachés à répondre aux questions dans un esprit positif.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion estime que les affaires communales sont bien gérées. Par conséquent, elle vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à :

- Approuver la gestion de l'exercice 2018 ;
- Donner décharge aux organes responsables.

1.4 Remerciements

La Commission remercie M. le Syndic, Madame et Monsieur les Conseillers municipaux, M. le Secrétaire municipal, Madame et Messieurs les chefs de service, ainsi que le personnel communal pour leur disponibilité et la qualité des renseignements et explications fournis.

Pully, le 30 mai 2019

Pour la Commission de gestion, le président, Cyrille Piguet

1.5 Vœux

1.5.1 Vœu 1 - DDGS - Directives aux associations sportives

La commission de gestion émet le vœu que l'article 8a des directives municipales aux associations sportives soit modifié en exigeant aussi les adresses des membres aux éléments à fournir par les différentes associations.

1.5.2 Vœu 2 - DDGS - Rénovation énergétique

La commission de gestion émet le vœu de la prise en considération systématique de la rénovation énergétique (enveloppe du bâtiment et consommation d'eau-électricité-chauffage) lors de tous travaux importants dans des bâtiments de la commune.

1.5.3 Vœu 3 - DUE - Inventaire des œuvres d'art

La Commission de gestion émet le vœu que la Ville de Pully dresse un inventaire des œuvres d'art sur le domaine public et détermine à quel service incombe la responsabilité de l'entretien de ces objets.

.

2 Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGFAC)

2.1 Introduction

La sous-commission est composée de trois commissaires : Mmes Paola Orlando Micolot et Muriel Thalmann ainsi que Monsieur Remo Kuonen. Elle a été reçue une première fois dans le bureau du Syndic pour examiner la gestion de la Direction des affaires générales, des finances et des affaires culturelles, en présence de Monsieur Gil Reichen, Syndic, de Madame Carole Schwander, Cheffe du service des ressources humaines et de Monsieur Philippe Steiner, Secrétaire municipal. Elle a été reçue une seconde fois par Madame Schwander et M. Chuard, Chef du service des finances, pour effectuer le contrôle des pièces justificatives dans le cadre du pointage des remboursements des frais. La commission les remercie pour leur disponibilité et leurs réponses.

Date	Objets	Participants
7 janvier 2019	Réunion de la sous-commission	Mme Orlando Micolot, Mme Thalmann, Monsieur Kuonen
4 février 2019	Séance de travail avec les représentants de la Commune	Mme Thalmann, Monsieur Kuonen
11 février 2019	Réunion de la sous-commission	Mme Orlando Micolot, Mme Thalmann, Monsieur Kuonen
27 février 2019	Séance de travail avec Mme Schwander, et M. Chuard	Mme Orlando Micolot, Mme Thalmann, Monsieur Kuonen
20 mars 2019	Réunion de la sous-commission	Mme Orlando Micolot, Mme Thalmann, Monsieur Kuonen

La sous-commission Direction des affaires générales, des finances et des affaires culturelles (DAGFAC) a choisi de traiter les thèmes suivants pour 2018 :

1. Notes de frais et cartes de crédits professionnelles : réglementation et gestion ;
2. Frais inhérents à la mise en place du nouveau logo de la Commune de Pully ;
3. Café-Théâtre de la Voirie ;
4. Préavis en cours et terminés en 2018 ;
5. Suivi vœux et observations 2017.

2.2 Notes de frais et cartes de crédits professionnelles

2.2.1 Notes de frais

Deux directives réglementent le remboursement des notes de frais :

1. « Directive relative au remboursement des frais et des débours » entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016 ;
2. « Frais de représentation et de déplacement de la Municipalité » du 3 septembre 2018.

Le compte 3060 comprend le remboursement des notes de frais et débours selon nature, tout particulièrement les remboursements aux collaborateurs pour des frais kilométriques dus à des déplacements sur des chantiers et hors de l'agglomération lausannoise, ainsi que

des participations aux frais de déplacement, par exemple le forfait mensuel de CHF 80.- à chaque apprenti, et aux repas. Le remboursement maximal octroyé aux collaborateurs est plafonné à CHF 30.- pour les repas et à CHF 200.- pour une nuitée.

La rubrique 3060 totalise quelque CHF 200'000.- et concerne principalement les types de dépenses suivants :

- Le remboursement des frais kilométriques effectués par les employés (concierges, chefs de chantier, etc.), soit env. CHF 23'000.- en 2018 ; ces demandes de remboursement sont visées par la responsable RH (rubrique 130.30.60) ; les chefs de service et les Municipaux peuvent se faire rembourser les frais de déplacement réalisés hors agglomération lausannoise ;
- Les indemnités, soit CH 58'000.- en 2018, constituées de CHF 50'000.- (indemnités de CHF 10'000.- du Syndic et des Municipaux) et de 2 fois CHF 4'000.- (Président du Conseil Communal et du Secrétaire du Conseil communal) ;
- Les frais d'acquisition de revenu pour les mamans de jour, de l'ordre de CHF 75'000.- en 2018, (conformément aux directives de l'ACI, les mamans de jour reçoivent 7.-/heure ainsi que 2.-/h à titre d'acquisition du revenu (mise à disposition de l'appartement, des jouets, du mobilier, etc.) ;
- Le remboursement des frais apprentis dont un forfait obligatoire de 80.- / mois, les frais de repas et d'outillage (p. ex pour les bûcherons), de l'ordre de CHF 21'000.- ;
- Les remboursements de frais visés par les chefs de service, quelque CHF 50'000.-, dont CHF 20'000.- de frais de repas (art. 2 de la directive) (3060) (3170 = réception et manifestations) ;
- Les repas et apéritifs de fin d'année (3 apéritifs de fin d'année en 2018, facturés sous rubrique 3099).

2.2.2 Autres frais professionnels

2.2.2.1 Téléphone portable professionnel

La Ville de Pully distingue 2 catégories d'utilisation, soit le téléphone à usage mixte (privé et professionnel) et le téléphone à usage strictement professionnel.

Les collaborateurs au bénéfice d'un téléphone à usage mixte doivent justifier leur demande (travail régulier à l'extérieur exigeant d'être facilement atteignables ou l'accès en tout temps aux agendas et la messagerie électronique) et céder leur numéro privé à la Ville de Pully afin de bénéficier des conditions spécifiques définies avec l'opérateur de la Commune ; le collaborateur reçoit la facture téléphonique à son domicile et s'en acquitte personnellement ; il touche, en contrepartie, un subside de CHF 20.- /mois avec son salaire.

Les téléphones à usage strictement professionnel dont les numéros ne sont pas attribués personnellement à un collaborateur, sont utilisés dans le cadre de services de piquets ou d'alarmes et se transmettent en fonction des tournus. Les factures sont réglées par la Ville de Pully.

2.2.2.2 Formations longues durées

Les frais de formations longues durées, comme les brevets fédéraux, les CAS, les DAS ou les MAS, sont intégralement prises en charge par la Commune ; le temps de formation (jusqu'à 50 jours) sont considérés comme des jours de travail. De ce fait, les frais de repas ou d'hébergement sont à la charge du collaborateur s'ils ne sont pas compris dans le montant facturé pour la formation.

2.2.3 Les cartes de crédit professionnelles

L'utilisation de cartes de crédit à usage strictement professionnel est régie par les « Directives Conditions générales d'utilisation des cartes crédit professionnelles », entrées en vigueur le 2 avril 2014, ce mode de paiement étant souvent le seul moyen accepté par certains fournisseurs de prestations ou de marchandises. Les dépenses réglées par leur intermédiaire peuvent donc concerner différentes rubriques, en fonction du type de dépense : inscriptions à des séminaires, congrès, colloques, etc., billets d'avion, livres et revues scientifiques, matériel sur catalogue, logiciels, repas au restaurant, etc.

A ce propos, relevons que la Municipalité de Pully n'a autorisé la délivrance que de cinq cartes de crédit professionnelles : MM. Steiner (secrétaire municipal), Roth (bibliothèque), Cornuz (domaines, gérances et sports), Pittet (informatique) et Mme Char (Octogone). La limite du crédit mensuel pour l'ensemble des cartes se monte à CHF 10'000.-, avec une limite individuelle de CHF 5'000.- par carte.

2.2.4 Contrôle des notes de frais et des cartes de crédit

La sous-commission a contrôlé toutes les pièces, une vingtaine, afférant aux remboursements des notes de frais de :

- tous les Municipaux et ;
- trois chefs de service MM. Philippe Steiner, Claude-Alain Chuard et Philippe Daucourt.

Etant donné les forfaits attribués à chaque Municipal et au Syndic, les notes de remboursement de frais supplémentaires y relatives sont très peu nombreuses (principalement des repas de travail ainsi que des voyages à l'étranger) ; relevons que trois Municipaux (Mme Mamejan, MM. Reichen et Chevallaz) n'ont présenté aucune note pour l'année 2018.

Notre sous-commission a également contrôlé toutes les pièces justificatives découlant des dépenses de la carte de crédit au nom de M. Steiner pour le Service de l'administration générale et des affaires culturelles, dont le total annuel s'élève à environ CHF 20'000.- (principalement des repas de travail, quelques voyages à l'étranger des collaborateurs du Service des affaires culturelles ainsi que des achats pour les expositions des Musées).

Pour l'ensemble des Municipaux et des chefs de service, le remboursement des frais de repas et des divers s'élève à quelque CHF 50'000.- pour l'année 2018. Pour les repas, les justificatifs mentionnent généralement les noms des convives et le motif de la réunion.

En conclusion, la sous-commission a constaté que toutes les pièces contrôlées sont en parfaite conformité avec les règlements et directives inhérents aux remboursements des notes de frais des Municipaux et des chefs de service et que les dépenses et leur fréquence ne paraissent pas exagérées

2.3 Nouveau logo de la Commune de Pully

Le montant budgété permettant de faire du gré à gré, la Municipalité a décidé de travailler avec son mandataire usuel, l'agence Enzed. Cette agence, avec laquelle la Ville collabore depuis plusieurs années et qui a notamment réalisé l'affiche du 1er août primée, connaît très bien l'historique de la communication de Pully et les défis y relatifs, ce qui paraissait un atout de taille pour ce projet sensible.

Les honoraires du graphiste se sont montés à CHF 47'000.- (refonte de la charte graphique, adaptation des versions : CHF 15'000.-, recherche de variantes : CHF 15'000.-, préparation de la déclinaison graphique : CHF 11'000.-, promotion campagne d'affichage, support de logos : CHF 6'000.-). S'y ajoutent la déclinaison du logo sur les bâtiments, véhicules, etc. ainsi que la modification de la signalétique. Le mandat comprenait l'acquisition de tous les droits liés au nouveau logo.

L'introduction du nouveau logo pour la Commune de Pully a donc coûté CH 77'000.-, une grande partie du travail lié à la mise en œuvre du logo ayant été réalisée à l'interne par l'entité Communication. Cette mesure a notamment permis d'abandonner l'impression du papier à lettre et des enveloppes (dorénavant l'impression du logo se fait directement avec le courrier et l'on a recours aux enveloppes à double fenêtres).

Types de dépenses	CHF
Honoraires graphiste (refonte de la charte graphique, adaptation des versions, recherche de variantes, préparation de la déclinaison graphique, vidéo présentation (mandat extérieur), promotion)	env. 47'000.-
Production de matériel publi-promotionnel (goodies, fourres de presse, sacs, parapluies, stylos, bâches, etc.)	env. 15'000.-
Signalétique pour les bâtiments et voitures	env. 15'000.-
Total (au 25 janvier 2019)	env. 77'000.-

2.4 Café-Théâtre de la Voirie

Le Café-Théâtre de la Voirie fêtera ses 30 ans en 2019. Il a été créé dans les locaux de la voirie, sous la Maison pulliérane, à l'instigation de Lilian Geoffroy, alors président de la troupe amateur Les Tréteaux du Fau-blanc. Le théâtre a constitué une entité quasi indépendante durant 25 ans, s'appuyant principalement sur le travail bénévole, la Commune mettant à disposition les locaux et prenant à sa charge le chauffage et l'électricité ainsi qu'une subvention permettant de rétribuer une partie du travail réalisé par son responsable ainsi que des indemnités couvrant ses déplacements (figurant comme subvention, sous culture et loisirs).

Le Café-Théâtre de la Voirie a été intégré au sein du Service des affaires culturelles, sous la responsabilité du Secrétaire Municipal dès 2013. L'actuelle responsable du théâtre y travaille depuis 1994 ; en 2001, au travers d'un contrat de la Ville, son taux de travail a été porté à 65%, puis à 90% en 2014. Une rubrique comptable « 155 Théâtre de la Voirie » a été créée en 2017, présentant CHF 221'000.- (comptes 2018) de charges, réparties en salaires fixes, frais d'auxiliaires (afin d'assurer « une suppléance », l'auxiliaire pouvant assurer un service minimum), communication et achat produits alimentaires pour la buvette (CHF 8'600.-). La Ville encaisse en contrepartie le 90% de la recette, soit CHF 85'000.- et l'entier des recettes du bar (rubrique n°4359, de CHF 21'000.-). Il convient de relever que la Municipalité ne subventionne généralement pas de spectacles donnés à la Voirie.

Les spectacles sont invités ; il s'agit de professionnels / semi-professionnels ou d'amateurs éclairés, provenant principalement du canton de Vaud, qui ne touchent pas de cachet. Chaque artiste/troupe signe un contrat-type. Il convient de relever que le Café-Théâtre de la Voirie accueille également régulièrement des artistes en provenance de Neuchâtel, Genève et de France voisine. Les artistes pulliérans sont peu nombreux (1-2 fois par an). Il arrive que des écoles de Pully occupent également le théâtre pour des ateliers théâtre ou musique (gymnase de Chamblandes notamment). Enfin, le Café-Théâtre accueille régulièrement des artistes dans le cadre du Festival Pully-Lavaux à l'heure du Québec.

Le choix des spectacles est laissé à la responsable qui bénéficie d'une longue expérience et fait preuve d'un bon flair. La responsable rédige un rapport de gestion et rencontre le Secrétaire municipal chaque 3 semaines pour faire le point.

En 2018, le Théâtre a enregistré 108 représentations ainsi qu'une augmentation des recettes par rapport au budget.

Enfin, c'est avec satisfaction que la sous-commission de gestion a appris que la Municipalité a décidé de mettre en réseau les différents établissements culturels pulliérans. Cette réflexion a été entamée sous l'égide du secrétariat municipal et permettra notamment de mieux relayer le programme du café-théâtre.

2.5 Préavis en cours et terminés en 2018

Les préavis en cours en 2018, présentés comme tels par la DAGFAC sont les suivants :

<u>Préavis N°</u>	<u>Titre</u>	<u>Crédit alloué (CHF)</u>	<u>Communication au conseil communal, bouclage, remarques.</u>
06-2014	Evolution de l'environnement de travail informatique	880'000.00	Ce projet a été bouclé et la communication faite au Conseil communal en date du 26 septembre 2018 (Communication No 14 - 2018)
23-2015	Gestion électronique des documents	330'000.00	La GED est actuellement opérationnelle au Service informatique. Le déploiement progressif au sein des services va démarrer au printemps 2019 avec l'aide de M. Saboureau, archiviste et en fonction des ressources à disposition
1-2016	Réseau informatique - interconnexion des bâtiments par fibres optiques (FO)	850'000.00	Ce projet a été bouclé et la communication faite au Conseil communal en date du 21 mars 2018. (Communication No 04-2018)
09-2016	Renouvellement du stockage des données	625'000.00	Ce projet a été bouclé et la communication faite au Conseil communal en date du 21 mars 2018. (Communication No 05-2018)
21-2016	Mise en place du central téléphonique	460'000.00	Le nouveau central est opérationnel depuis décembre 2017. Contrairement à ce qui avait été annoncé l'année dernière, le préavis n'a pas encore été bouclé. Ce retard s'explique par des clarifications entre la commune et le canton concernant trois lignes téléphoniques actuellement raccordées au central du canton, mais qui doivent être intégrées sur celui de la Ville de Pully. Cette opération est en cours et devrait être terminée d'ici le mois de mars 2019 permettant ainsi de boucler le préavis.
03-2017	Renouvellements et de acquisitions	965'000.00	Durant l'année 2018, ce sont 6 véhicules qui ont été acquis par le biais de ce

	véhicules pour les années 2017 à 2019		préavis, pour un montant total de CHF 255'630.16. La somme encore disponible pour les acquisitions de véhicules pour l'année 2019 est de CHF 463'960.84.
13-2017	Création d'un espace muséal C.F. Ramuz à La Muette et constitution de la Fondation La Muette	1'181'000.00	Depuis le vote du préavis en juin 2017, les contacts entre la Ville de Pully et les représentants de la famille Ramuz se sont poursuivis pour finaliser le projet de rénovation de la Muette et de création de l'espace muséal consacré à Ramuz. Le projet a été mis à l'enquête du 10 juin au 10 juillet 2017. 3 oppositions et une remarque ont été déposées dans les délais. Elles ont été levées par la Municipalité et le permis de construire a été délivré le 22 décembre 2017. Un recours a été déposé le 1er février 2018 auprès de la Cour droit administratif et public du Canton de Vaud (CDAP). Une audience, sous la forme d'une inspection locale, a eu lieu le 8 novembre 2018. La CDAP a rejeté le recours déposé par Patrimoine suisse et sa section vaudoise contre le projet de transformation de La Muette le 21 février 2019. Le projet de réalisation de l'espace muséal a donc été suspendu durant cette procédure, mais les relations entre la Ville et la famille se sont poursuivies pour régler l'ensemble des conditions de mise à disposition de l'espace (convention, inventaire, etc.).
21-2018	Renouvellement de matériel informatique et extension du réseau fibres optiques	1'185'000.00	Ce préavis a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 21 novembre 2018.

2.6 Suivi des vœux et des observations 2017

Aucun commentaire.

Pully, le 20 mars 2019

Pour la sous-commission :

Remo Kuonen
Paola Orlando Micolot
Muriel Thalmann (rédactrice du rapport)

3 Domaines, gérances et sports (DDGS)

3.1 Introduction

Pour l'année 2018-2019, la sous-commission était formée de trois commissaires, Mme Odile Cuénoud, M. Alexandre Meylan et Mme Anne Viredaz Ferrari. Pour examiner la gestion du dicastère des domaines, gérances et sports, elle a été reçue une fois, le 18 février, de 15h à 19h30, par Mme Lydia Masméjan, municipale, et par M. Sébastien Cornuz, chef de service. La séance s'est déroulée aux Anciens-Moulins, pour la visite des ateliers des artisans et s'est poursuivie à la cave communale, à Rochettaz, en présence de M. Basile Aymon, chef d'exploitation « Vignes ». La sous-commission les remercie pour leur grande disponibilité et toutes les réponses qu'ils nous ont apportées.

Dates	Objets	Participants
9 janvier 2019	Réunion de la sous-commission	Mme O. Cuénoud, M. A. Meylan, Mme A. Viredaz Ferrari
18 février 2019	Séance de travail avec les représentants de la Commune	Mme O. Cuénoud, M. A. Meylan, Mme A. Viredaz Ferrari
19 mars 2019	Réunion de la sous-commission	Mme O. Cuénoud, M. A. Meylan, Mme A. Viredaz Ferrari
25 mars 2019	Réunion de la sous-commission	Mme O. Cuénoud, M. A. Meylan, Mme A. Viredaz Ferrari

Pour l'année 2018-2019, la sous-commission domaines, gérances et sports (DDGS) a choisi de traiter les thèmes suivants :

1. Sports

- Subventions aux associations sportives et culturelles
 - Condition et processus d'octroi des subventions
 - Subventions des associations intercommunales (Pully-Lausanne Basket)
 - Versements de subvention à des associations extérieures à Pully
 - Modèle économique de fonctionnement des différentes buvettes d'associations et clubs sportifs de notre ville
 - Explication des critères de choix de détermination des rénovations liés aux terrains utilisés par les différentes associations sportives

2. Gérance

- Processus général d'entretien et de rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Processus général de résiliation des baux
 - Pratiques
 - Liste des baux résiliés cette année
- Chemin des Anciens Moulins

- Renovations et entretien
- Taux actuel de location des différents baux dans le quartier
- Visite des lieux

3. Domaines

- Cave communale
 - Taux d'occupation / d'utilisation
 - Ouverture aux particuliers
 - Rentabilité
 - Visite des lieux

3.2 Subventions aux associations sportives

En préambule la Commune soutient les clubs de la ville, mais n'a pas vocation à s'immiscer dans la vie associative des clubs. Bien qu'une participation financière existe, la mise à disposition gratuite des infrastructures représente la principale forme de soutien.

3.2.1 Conditions et processus d'octroi des subventions

Précision : le DDGS ne soutient que les sociétés sportives. Les sociétés culturelles sont subventionnées par un autre dicastère.

Les subventions se font selon les directives municipales de 2016 qui précisent à qui les subventions s'adressent, ainsi que les clés de répartitions, axées sur le nombre de juniors âgés de 5 et 20 ans. L'idée prédominante étant celle du « sport pour tous », les clubs sportifs reçoivent ainsi plus de subventions (CHF 5.- par membre). Pour les juniors, il existe un barème dégressif, de CHF 75.- à CHF 5.- en fonction du nombre. Ce système a été choisi par les représentants des clubs eux-mêmes, par le biais de la commission consultative extraparlamentaire des sports de Pully.

Le DDGS demande aux clubs la liste des membres du comité et leurs coordonnées, ainsi que la liste des membres actifs et juniors et leur date de naissance. Bien que coutumier dans la pratique, il n'est pas prévu dans les Directives que les clubs fournissent les adresses de leurs membres. La DDGS subventionne le club en fonction du nombre de membres, quel que soit le lieu de leur domicile.

De plus, Pully octroie des subventions de CHF 50.- pour les juniors domiciliés à Pully qui pratiquent un sport qui n'est pas offert à Pully, comme le curling ou le rugby, sur demande du club. Ces subventions modestes, elles atteignent CHF 4100.- par année (par exemple, CHF 800.- pour l'école de cirque).

3.2.2 Subventions des associations intercommunales (Pully-Lausanne Basket)

La sous-commission s'est penchée en particulier sur le mode de subvention suite à la fusion Pully-Basket et Lausanne-Basket. Il y a eu une harmonisation du système : Lausanne paie pour les Lausannois, Pully paie pour les Pulliérans et les deux se répartissent les subventions concernant les membres domiciliés dans d'autres communes.

3.2.3 Promotions hors clubs et soutiens individuels divers

La ville de Pully, en plus des clubs, soutient certains sportifs individuels résidant sur la commune. Ce soutien se monte à environ CHF 14'500.- par année, il est accordé sur dossier (par exemple, participation à une compétition à l'étranger) et est stable sur les cinq derniers exercices. La DDGS est compétente jusqu'à CHF 2'000, au-dessus, il faut une décision municipale.

L'Open Sunday (ouverture des salles de l'annexe ouest le dimanche pour des activités sportives et ludiques) coûte 35'000.- par année, la moitié est payée par le canton, Pully paie l'autre moitié répartie entre la DDGS et la DJAS. Cette offre connaît un véritable succès auprès des enfants.

La commune soutient également L'Urban-Training à hauteur 4260.-CHF (exemple: cours d'aquagym gratuits dans la piscine public).

3.2.4 Infrastructures

La sous-commission s'est interrogée sur les critères priorisant les rénovations des installations sportives. Les critères pris en compte sont la qualité des terrains, la situation d'obsolescence des infrastructures et la taille du mouvement juniors. Le nombre de membre est donc un élément déterminant dans le choix des rénovations.

La sous-commission a souhaité en particulier se pencher sur la situation du terrain de Rink hockey et a été satisfaite d'apprendre que le revêtement de sol du terrain avait été entièrement refait. La DDGS a souligné qu'une solution pérenne est à l'étude dans le cadre du Masterplan des bâtiments scolaires.

3.2.5 Buvettes

Concernant les buvettes gérées par les clubs sportifs, celles-ci sont mises à disposition gratuitement puisque considérées en qualité d'infrastructure sportive. Ces activités ne sont pour la plupart pas rentables et saisonnières. La buvette du club de tennis et le CNP bénéficient d'une patente café-restaurant leur permettant une exploitation de restaurant public. Ils versent un loyer de 6'000.- CHF par année. La subvention ne doit évidemment pas permettre de faire un bénéfice et les comptes d'exploitations de ces dites buvettes sont examinés par la DDGS. Le restaurant de la piscine a lui un contrat de bail avec la commune indexé sur le chiffre d'affaires.

3.3 Gérances

3.3.1 Visites des bâtiments de la commune au ch. des Anciens-Moulins

La sous-commission a demandé à pouvoir visiter les bâtiments communaux du quartier des Anciens Moulins. La visite a permis de voir les bâtiments 6a et 6b, soit les anciens abattoirs, la maison des artisans et la halle de stockage adjacente. Les ateliers de menuiserie et de serrurerie sont aux normes, mais ce n'est pas le cas de l'atelier de peinture qui ne dispose pas d'un système de ventilation adéquat. Il est prévu de remédier à ce problème en installant dans la halle un container disposant de l'équipement nécessaire. La Commission renonce donc à émettre une observation à ce sujet. Les artisans offrent à la commune l'agilité et la polyvalence nécessaires pour répondre à certains besoins des services et bâtiments communaux (agencements de cuisine, réparations sanitaires, aménagements des expositions muséales, réparations des multiples dégâts dans les collèges, etc.).

Il n'a pas été possible de visiter le bâtiment du Théâtre des Jeunes de Pully (TJP), Anciens-Moulins 12, en raison des cours donnés à ce moment-là, ni le chalet, Anciens-Moulins 22, qui est vide et voué à la démolition.

La sous-commission a été informée que dans le cadre du futur plan de quartier (qui n'entre pas dans les attributions de la sous-commission), il est prévu de maintenir les bâtiments des ateliers et du TJP (et les autres bâtiments privés de ce secteur) et de créer un sentier public le long de la Paudèze, avec en haut une zone verte et des jeux pour enfants. Le chalet appartenant à la commune sera en revanche démoli.

3.3.2 Pratique de résiliation des baux

Le renouvellement et la résiliation des baux sont alignés sur le code des obligations : renouvellement d'année en année pour les particuliers et de 5 ans en 5 ans pour les locaux commerciaux. Les délais de résiliation sont de 3 mois pour les particuliers et de 6 mois pour les commerciaux.

Concernant les logements de la Place Neuve 4, les baux n'ont pas été résiliés. Suite au décès ou au départ en EMS de plusieurs locataires, 8 baux sont encore en vigueur. 7 appartements ont été libérés et reloués avec des baux de durée déterminée à des employés communaux ou des étudiants.

Il est précisé par la Municipale, qu'il s'agit là d'appartement adaptés et non d'appartements protégés.

3.3.3 Rénovation énergétique des bâtiments communaux

La DDGS annonce qu'elle a engagé une démarche de planification des investissements, un master plan des bâtiments communaux, en vue d'identifier les rénovations à faire à l'horizon de 25-30 ans sera publié à l'horizon début 2021. La DDGS collabore activement avec le délégué à l'énergie afin d'identifier les possibilités d'optimisation énergétique des bâtiments.

Un bilan technique a été fait il y a 2 ans sur les 15 immeubles les plus gourmands en énergie (bâtiments administratifs et scolaires). Un mandat de 4 ans a été conclu avec l'entreprise ENERGO pour le suivi de ces bâtiments (un exemple a été remis aux sous-commissaires).

La sous-commission s'est interrogée sur les opportunités d'établir un certificat énergétique cantonal des bâtiments, ce certificat étant subventionné par le canton. La DDGS a répondu que l'efficacité énergétique était déjà comprise dans les analyses du master plan et que l'établissement d'un CECB, dans l'immédiat, serait inutilement coûteux. Ces certificats sont le cas échéant effectués au moment où le bâtiment doit être rénové, selon le Masterplan. Il est précisé qu'il y a au sein de la commune, une vraie volonté d'exploiter chaque opportunité, mais qu'il faut également compter avec la réalité, qui elle, très souvent, coûte cher.

La DDGS souhaite prendre en compte le plan énergétique à chaque fois que des travaux sont entrepris dans un bâtiment de la commune.

3.4 Domaines

3.4.1 Visite de la cave communale

Sur demande de la sous-commission et suite au Préavis 1-2015, Basile Aymon, vigneron communal, a ouvert ses installations. La visite des locaux et machines ainsi que la disponibilité de Monsieur Aymon a été très appréciée des commissaires.

Le préavis 1-2015 est encore ouvert jusqu'à la réalisation du futur local de dégustation, une économie a été faite sur le couvert de Pévret.

Le système de régulation de la température de la cave a été expliqué aux sous-commissaires. Il est noté que la ville de Pully est équipée d'un système très innovant.

L'ensemble des installations sont sous contrat d'entretien avec l'installateur. La durée de vie de la pompe à chaleur est d'environ 30 ans.

3.4.2 Taux d'occupation/utilisation

La sous-commission souhaitait obtenir des informations concernant le taux d'occupation des cuves. Le vigneron Basile Aymon a répondu que le taux d'occupation de la cuverie rouge était de 90% et celle de la cuverie blanche de 60% (ce taux peut varier selon les années). La capacité totale des cuves est inférieure à celle du prieuré mais son nombre est supérieur. Chaque cuve contient un cépage différent (9 cépages de rouge), pour trois assemblages (jusqu'à 4 cépages par assemblages).

Il n'est donc pas envisageable de louer à d'autres vigneron, car l'occupation peut varier selon les années. Mais il serait par contre envisageable de vinifier pour d'autres vigneron. Cela s'appelle «l'encavage à façon». La mise en bouteilles serait alors faite à Pully mais l'étiquette resterait d'origine. Ce procédé serait toutefois possible pour du blanc et du rosé, le taux d'occupation étant trop élevé pour le vin rouge.

La DDGS étudie la question de savoir s'il serait financièrement intéressant d'encaver pour des tiers. Il est toutefois nécessaire de veiller à garder une marge d'occupation des cuves afin de pallier, notamment, à une éventuelle augmentation de production du vignoble pulliéran. D'autre part, il ne faudrait pas qu'une diversification de l'offre des activités vinicoles communales entraîne des besoins supplémentaires en personnel.

3.5 Préavis en cours et terminés

Préavis	Status	Sujet
Préavis no 01-2015 (DUE - DDGS)	ouvert	Réorganisation des locaux de la Vigne - Crédit demandé CHF 2'760'000.00.
Préavis no 07-2015	ouvert	Entretien du patrimoine construit - Étape 2015-2017 - Crédit demandé CHF 1'071'500.00.
Préavis no 17-2015	ouvert	Rénovation et agrandissement du refuge forestier de la Chenaule.
Préavis no 21-2015	fermé 18	Mur d'escalade - Crédit demandé CHF 70'000.00.

Préavis no 10-2016	à fermer	Vente de la parcelle communale n° 25 - Avenue du Prieuré 11.
Préavis no 19-2016	ouvert	Église du Coteau - Réaménagement des locaux du rez-de-chaussée supérieur Crédit demandé CHF 696'400.00.
Préavis no 09-2017	fermé 18	Création d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) et extension d'une structure d'accueil existante au collège des Alpes.
Préavis no 16-2016	ouvert	Construction d'une station de lavage au ch. de la Plage 1 à Pully.
Préavis no 19-2018	ouvert	Terrain des Boverattes-Est : participation aux coûts de mise en décharge des terres.

Pully, le 20 avril 2019

Pour la sous-commission :

Anne Viredaz Ferrari

Alexandre Meylan

Odile Cuénoud

Tous trois co-rédacteurs du rapport

4 Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales (DJAS)

4.1 Introduction

La sous-commission, composée de Mmes Isabelle Krenger et Katuska Stekel Diviani et de M. Leonardo Kardum a été reçue par M. Jean-Marc Chevallaz, Municipal et M. Alain Delaloye, Chef de service, le 22 janvier 2019.

La sous-commission s'était réunie auparavant à 2 reprises :

Date	Objets	Participants
16 octobre 2018	Réunion de la sous-commission	Mmes Krenger et Steckel
21 novembre 2018	Réunion de la sous-commission	Mmes Krenger et Steckel, M. Kardum
22 janvier 2019	Séance de travail avec M. Jean-Marc Chevallaz et M. Alain Delaloye	Mmes Krenger et Steckel, M. Kardum

La sous-commission tient ici à remercier ses interlocuteurs pour leur disponibilité, leur engagement et leurs réponses.

Pour l'année 2018, la sous-commission de gestion a choisi de traiter les thèmes suivants :

1. Préavis en cours et clôturés, suivi des objectifs fixés en 2018.
2. Bonne marche du service et évolution au niveau du personnel.
3. Suivi de la gestion des besoins parascolaires
4. Engagement d'une animatrice socio-culturelle
5. Réfectoire scolaire d'Arnold-Reymond
6. Plan canicule

4.2 Préavis en cours et clôturés, communications et suivi des objectifs 2018

Nous avons passé en revue tous les préavis et communications de l'année et constaté le bon travail de la DJAS, la bonne concertation et collaboration entre les dicastères impliqués.

Notons que, le règlement communal pour les transports scolaires (préavis 2-2018) a été validé par le canton en décembre 2018; son application est tout à fait satisfaisante.

Quant au préavis 4-2018, « création d'une garderie de 36 places d'accueil aux Boverattes » : la mise à l'enquête a eu lieu et n'a pas été l'objet d'opposition. Les travaux sont en cours et en principe les locaux devraient être disponibles en été 2021.

En ce qui concerne le préavis 19-2017 « Création d'une structure d'accueil parascolaire à l'avenue du Prieuré 4a (CHF 480'000) », les locaux au Prieuré 4 sont actuellement en travaux et seront prêts pour la rentrée de septembre 2019.

Les préavis et communications suivants ont été passés en revue :

- **communication 1-2018**, bouclage du préavis 21-2015, « mur d'escalade » : c'est une réussite, bonne collaboration entre DJAS-DDGS et école.

- **préavis 2-2018** : transports scolaires. Le règlement communal a été validé par le canton en décembre 2018, ça fonctionne bien.
- **communication 4-2018**, bouclage du préavis 1-2016 : le réseau informatique et l'interconnexion des bâtiments par fibre optique est au point.
- **communication 6-2018** : la Fête des voisins a été une réussite, il est prévu de réitérer l'événement en 2019 (soutien logistique communal).
- **communication 8-2018**- bouclage du préavis 9-2017 : création d'un accueil APEMS aux collèges des Alpes et Jules Loth.

4.3 Bonne marche du service et évolution du personnel.

Nous avons pu voir l'organigramme et la statistique du personnel. Les chiffres sont stables, une bonne dynamique et bonne gestion des RH. Il y a plus de travail mais il est réalisé par la même équipe que précédemment.

4.4 Suivi de la gestion des besoins parascolaires.

Nous avons pu consulter les rapports disponibles et les listes d'attente.

En fait toute la problématique doit être conforme à la loi LAJE, si ces règles ne sont pas appliquées, il n'y a pas de reconnaissance et pas de subventions. Donc en consultant tous les documents on peut constater que tout est fait dans les règles. La politique pour le parascolaire a mobilisé la majeure partie des investissements, en 2018 et en 2019 les efforts seront plus marqués pour le préscolaire où le manque de places est flagrant.

Nous avons pu étudier la convention avec la Fondation de l'enfance et la jeunesse ainsi que son rapport de 2017, le 2018 n'étant pas encore paru. Les objectifs sont atteints et avec l'augmentation future du nombre d'enfants pris en charge, il faudra prévoir de créer plus de postes de travail.

Les conditions d'encadrement sont en cours d'étude, avec consultation du personnel, suite à la nouvelle loi et aux règles à adapter selon qu'on parle de préscolaire ou de parascolaire. Un masterplan sur les besoins de futurs locaux est en train d'être finalisé, ceci sous la responsabilité de la DUE.

4.5 Engagement d'une animatrice socio-culturelle : bilan

Après avoir fait le point avec MM Chevallaz et Delaloye, nous avons constaté leur satisfaction et le bénéfice de cet engagement; ensuite nous avons rencontré Mme Beetschen qui a présenté son cahier des charges, son activité de prise de contacts avec les services communaux, les sociétés locales, les quartiers solidaires pour évaluation des besoins et développer les contacts entre tous et renforcer ce qui peut l'être. Une tâche complexe et qui n'est utile que si on la pérennise.

La reprise du concept entraide seniors a débouché sur la répartition des tâches entre plusieurs structures existantes et par l'instauration en mars 2019 d'une permanence matinale au local anciennement « entraide seniors ».

4.6 Réfectoire scolaire d'Arnold Reymond

Nous avons obtenu un rapport sur l'organisation du réfectoire : organisation des repas, fournisseurs, prix, places disponibles, fréquentation, sondage auprès des élèves, mesures

d'amélioration actuelles et prévues qui sont à l'étude - englobées dans celles pour le foyer du théâtre. Le sondage est en cours d'élaboration et devrait être adressé aux parents et élèves cet été. Nous reviendrons sur le résultat dans notre prochain rapport, comme sur le résultat des réflexions sur les améliorations prévues.

4.7 Plan canicule

Ce plan préventif est organisé par le canton : le Préfet envoie à toutes les municipalités la marche à suivre et l'ordre de tenir les listes des habitants à contacter si le plan est déclenché, c'est le canton qui prend la décision. L'élaboration des listes de ces personnes à contacter est compliquée car elle dépend des informations reçues et pas toujours à jour le jour J. Remarquons l'implication importante de la PC et du personnel communal dans le processus (assurer les appels téléphoniques aux seniors et gestion opérationnelle et coordination du projet avec la PC).

4.8 Conclusion

En conclusion, nous n'avons pas détecté de manquements ou de problèmes associés à ce dicastère.

La sous-commission se penchera sur le rapport de gestion 2018 de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse en automne afin de suivre l'évolution des besoins parascolaires.

Pully, le 30 mars 2019

Pour la sous-commission,

Isabelle Krenger (rédaction du rapport),
Katuska Stekel Diviani
Léonardo Kardum

5 Travaux et Services Industriels (DTSI)

5.1 Introduction

La sous-commission était formée de trois commissaires, soit Madame Léna Lio et Messieurs Michel Aguet et Dominique Favre. Elle a été reçue dans les locaux de la Damataire pour examiner la gestion du dicastère des travaux et des services industriels. Cette réunion a eu lieu en présence de Monsieur Marc Zolliker, municipal et de Monsieur Thierry Lassueur, chef de service. La commission les remercie pour leur disponibilité et leurs réponses.

Dates	Objets	Participants
Le 14 janvier 2019	Séance de travail avec les représentants de la Commune	L. Lio, M. Aguet et D. Favre

Durant l'hiver 2018-2019, la sous-commission DTSI a choisi de traiter les thèmes suivants pour 2018 :

1. Suites du vœu no 3 de l'exercice 2017, Prise en compte des démarches participatives
2. Suites de l'observation no 2 de l'exercice 2017, Gestion des grands chantiers
3. Liste exhaustive des préavis terminés en 2018
4. Liste exhaustive des préavis en cours au 31 décembre 2018
5. Opérations comptables et vérifications liées aux remboursements des frais
6. Respect du délai pour les chantiers
7. Mise en séparatif des immeubles privés
8. Fixation du prix de l'électricité en 2019
9. Bornes électriques à disposition du public

Contrairement aux années précédentes, aucune visite de chantier a été effectuée.

5.2 Suites du vœu no 3 de l'exercice 2017, Prise en compte des démarches participatives

La commission s'est intéressée à la manière dont les résultats de la démarche participative ont été intégrés aux projets de la municipalité. Les différents projets (Tirage, Clergère, rue de la Poste) ont été modifiés pour tenir compte des avis exprimés lors de la démarche. Les nouveaux projets semblent avoir maintenant un appui populaire vu les réactions auprès des commerçants et des personnes directement concernées.

L'étude d'avant-projet du réaménagement de Lavaux a été finalisée en 2018. L'étude du projet durera environ 3 ans, entre 2019 et 2021, pour un début des travaux en 2022 environ. L'étude d'avant-projet du réaménagement de la rue de la Poste et de l'av. Samson-Reymondin a été finalisée en 2018. L'étude du projet est en cours, avec une mise à l'enquête planifiée pour 2019. En l'absence d'oppositions, les travaux pourraient démarrer en 2020. En principe, l'av. du Tirage sera mise à double sens pour les bus uniquement dans le cadre du projet Poste, puis pour tous les véhicules au terme des travaux du projet Lavaux, donc autour de 2026.

5.3 Suites de l'observation no 2 de l'exercice 2017, Gestion des grands chantiers

La gestion des grands chantiers mérite un suivi précis des points de vue financier et du respect de la planification. La commission a reçu la confirmation que les procédures ont été affinées en 2018, après le chantier de Villardin, avec un suivi mensuel des chantiers.

Les chefs de projets de la commune sont responsables du suivi des métrés, si nécessaire avec l'aide d'un mandataire externe.

5.4 Liste exhaustive des préavis terminés en 2018

Trois préavis ont été terminés en 2018. La fermeture de chaque préavis a fait l'objet d'une communication.

- 12-2016 : Réparation de dégâts causés aux biens communaux par les intempéries de mai 2015 - Crédit demandé CHF 276'000.00 (communication 02-2018).
- 05-2016 : Nouveau règlement communal sur la distribution d'eau et nouvelle structure de taxes - Crédit demandé CHF 20'000.00 (communication 11-2018).
- 18-2014 : STEP Station d'épuration intercommunale de Pully vidange et réhabilitation des digesteurs - Crédit demandé CHF 405'000.00 (communication 12-2018)

Le troisième préavis a permis de maintenir en fonction le système de digestion des boues actuel en attendant de choisir si la commune veut construire une nouvelle station d'épuration avec les communes de Paudex et Belmont ou utiliser les installations de la ville de Lausanne.

5.5 Liste exhaustive des préavis en cours au 31 décembre 2018

La liste montre une activité très variée avec plusieurs gros projets gérés en parallèle.

- 05-2010 : Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully (urbanisme et infrastructures) - Frais d'études (1re phase) d'un montant de CHF 2'795'000.00 - 4 ETP supplémentaires - Réponse à la motion de M. le Conseiller Michel Aguet du 11 février 2009 « pour un Centre de la Ville de Pully Convivial, Animé et Commercialement attractif ».
- 24-2014 : Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney Aménagements routiers, renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux Crédit demandé CHF 7'341'930.00.
- 04-2015 : Conservation des ouvrages d'art Phase 1 - Crédit demandé CHF 605'000.00.
- 06-2016 : Bd de la Forêt et arrêt du bus Val-Vert - Crédit demandé CHF 9'905'760.00.
- 02-2017 : Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds pour la période 2016-2021 - Crédit demandé CHF 1'500'000.00.
- 03-2017 : Renouvellement et acquisitions de véhicules pour les années 2017 à 2019 - Crédit demandé : CHF 965'000.00.
- 07-2017 : Av. C.F. Ramuz - travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de mise en conformité du réseau d'évacuation et réfection de la chaussée - Crédit demandé CHF 980'000.00.

- 08-2017 : Renouvellement du réseau de drainage en surface dans le Bois de la Chenaula - Crédit demandé CHF 200'000.00.
- 10-2017 : Chemins du Val d'Or et du Coteau - Renouvellement des conduites industrielles - mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux-réfection de la chaussée- création d'une liaison de mobilité douce et aménagements paysagers - Crédit demandé CHF 1'370'000.00.
- 17-2017 : Chemins du Préau et des Osches, avenues C. F. Ramuz et des Collèges : Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles et réaménagements routiers et urbains - Collèges Principal, Jules Loth et Pierre d'Arvel : Mise en conformité des installations d'évacuation des eaux claires et des eaux usées - Crédit demandé CHF 4'711'000.00.
- 01-2018 : Création d'un programme de soutien aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables et réponse à la motion Golay "Pully, Cité de l'énergie 2012".
- 06-2018 : Chemins de la Métairie et du Pont du Diable : Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles et réaménagements routiers et urbains - Crédit demandé CHF 3'588'000.00.
- 07-2018 : Mesures d'assainissement du bruit routier - Crédit demandé CHF 1'410'000.00.
- 08-2018 : Conservation des ouvrages d'art Phase 2 - Crédit demandé CHF 900'000.00.
- 13-2018 : Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) Etape 1 - Crédit demandé CHF 4'635'000.00.
- 15-2018 : Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP de Vidy)

Nous pouvons préciser que l'avancement des projets dépend souvent de décisions de service de l'administration cantonale du canton ou d'oppositions de particuliers.

5.6 Opérations comptables et vérifications liées aux remboursements des frais

La commission a reçu les directives mises en place au sein de la commune et la garantie d'une application stricte depuis plusieurs années. Il faut relever que les directives, notamment la directive relative au remboursement des frais et des débours de juillet 2016, sont les mêmes pour tous les collaborateurs de la commune et le paiement des frais est effectué par le service des finances. Les membres de la municipalité reçoivent une indemnité forfaitaire annuelle de 10'000.- pour couvrir les frais divers tels que déplacement dans l'agglomération et représentations.

5.7 Respect du délai pour les chantiers

En prenant l'exemple du chantier du boulevard de la Forêt, la commission a demandé les procédures de suivi mises en place et la manière dont ont été gérées les modifications techniques et la gestion des équipes sur le terrain. Le système montre que le chantier avance et, malgré quelques modifications en cours de travaux, la planification reste proche de ce qui avait été prévu au départ. La fin des gros travaux est prévue en été 2019.

La question d'introduire des pénalités a été discutée mais, selon la municipalité, l'introduction de pénalités dans les contrats serait difficile à définir et créer un rapport de méfiance qui pourrait envenimer les discussions. Les contrats actuels prévoient un délai de fin de travaux.

5.8 Mise en séparatif des immeubles privés

La Commission s'est également intéressée sur la procédure mise en place pour que les particuliers raccordent leurs immeubles au système séparatif. Un tableau de bord existe et les procédures sont systématiques après le délai de 2 ans laissé aux propriétaires pour se mettre en règle. : 1^{er} rappel, 2^{ème} rappel (avertissement), sommation, exécution forcée, facturation des travaux. 264 dossiers sont suivis actuellement pour le service. Il n'a pas été nécessaire de donner des amendes en 2018. Le développement des zones entièrement en séparatif se fait par étapes en fonction des différents chantiers.

5.9 Fixation du prix de l'électricité en 2019

Des explications ont été demandées suite au courrier adressé aux habitants de Pully en décembre 2018 relevant des modifications dans la tarification : énergie +0,1 ; acheminement -0,33 ; Taxe +0,25, soit un total de +0,02 c./kWh. L'augmentation du tarif intégré est due à la nouvelle taxe « EcoWatt » créée pour financer un programme de soutien aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables. Un montant de l'ordre de 100'000.- à 130'000.- est attendu.

5.10 Bornes électriques à disposition du public

La ville de Pully, comme la plupart des grandes villes réfléchit à favoriser le passage des particuliers de véhicules polluants à des véhicules électriques pour réduire la pollution urbaine. Dans un premier temps, une phase de test a été mise en place avec deux stations de recharge au chemin du Pré-des-Clos en collaboration avec une société spécialisée dans la gestion de borne de recharge. Un bilan sera établi dans quelques mois et la suite dépendra aussi d'une éventuelle stratégie cantonale en la matière.

Pully, le 20 avril 2019

Pour la sous-commission :

Dominique Favre (rédaction du rapport),
Michel Aguet
Léna Lio

6 Urbanisme et environnement (DUE)

6.1 Introduction

La sous-commission de gestion DUE a travaillé en étroite collaboration avec le Conseiller Municipal Nicolas Leuba, Monsieur Philippe Daucourt, chef de service, Messieurs Beyeler, Décosterd et Chardonnens, adjoints au chef de service de l'urbanisme ainsi que Monsieur Vernez, chef de la Division Parcs et promenades.

La sous-commission tient ici à remercier tous ses interlocuteurs pour leur disponibilité, leur engagement et leurs réponses. Elle s'est réunie trois fois *in corpore* ainsi que le 07.02.2019 en présence de la direction de la DUE.

Durant l'hiver 2018-2019, la sous-commission de gestion pour le dicastère de l'Urbanisme et de l'Environnement (DUE) a choisi de traiter les thèmes suivants pour 2018 :

1. Politique du service en matière de cadeaux
2. Gestion des notes de frais et analyse (par pointage)
3. Liste exhaustive des mandataires externes, montants des études adjudgées et sujets d'études en 2018, tous comptes confondus
4. Où en est-on dans le déploiement du projet de GED en particulier dans le suivi des permis de construire
5. Suivi du processus de permis d'habiter et exemple d'un permis refusé par la commission de salubrité. Description du principe de fonctionnement de cette commission.
6. Information sur le plan de quartier de la Paudèze (les Moulins).

6.2 Politique du service en matière de cadeaux

Suite aux différents scandales extérieurs à la commune et liés aux notes de frais et aux cadeaux durant l'année 2018, la commission de gestion a souhaité se pencher sur ce point durant ses entretiens avec les différents services communaux. La sous-commission chargée de l'urbanisme et de l'environnement s'est également intéressée à la nature, l'ampleur et la finalité des cadeaux reçus par le service de l'urbanisme.

Les cadeaux reçus sont avant tout promotionnels (calendriers, parapluies, etc.) et distribués à l'occasion des fêtes de fin d'années. Certains mandataires ou certaines entreprises offrent une ou deux bouteilles, mais « l'époque des cartons de vins est révolue ».

6.3 Gestion des notes de frais et analyse

Cet objet a été suivi par la sous-commission dévolue à la Direction des affaires générales, des finances et des affaires culturelles (DAGFAC).

6.4 Liste exhaustive des mandataires externes

Une liste exhaustive des mandataires externes a été dressée à la demande de la Commission de gestion.

Cette liste, tous comptes confondus, permet de constater après un examen sommaire, que les mandataires sont variés et que les règles sur les marchés publics sont appliquées.

La commission n'a relevé aucune irrégularité dans cette liste, ni dans les procédures d'adjudication.

Particularité de cette année, afin de palier à des périodes de fortes charges, l'administration a procédé à l'externalisation de prestations propres à la police des constructions. Deux bureaux d'architectes se sont répartis divers mandats de traitement de dossiers internes pour un montant cumulé de 33'431.60 CHF HT.

La Commission de gestion se demande si le devoir d'impartialité nécessaire à l'examen de tels objets peut être assuré par des bureaux externes devant juger de la qualité ou de la légalité de dossiers déposés par d'autres bureaux partenaires ou concurrents. Il s'avère que cette pratique est très répandue dans les communes vaudoises (en particulier celles qui n'ont pas de bureau technique communal). Ces bureaux étant sous contrat, l'impartialité est, selon la DUE garantie. Ils n'exécuteraient qu'un contrôle technique de vérification objectif. La DUE conserve son rôle d'arbitrage final en vue de la décision municipale. La Commission de gestion souhaite se pencher au cours de l'année 2019 sur les mesures mises en place pour palier à cette question.

6.5 Déploiement de la GED

La Gestion Electronique des Documents (GED) est actuellement en phase de déploiement au service informatique comme nous le relevions déjà l'an dernier dans notre rapport. Le service de l'urbanisme est le premier intéressé à la numérisation et au traitement informatique des dossiers mais l'implémentation du nouveau système est annoncée plus longue que prévue. En cause, la gestion numérique des archives de la police des constructions qui est un prérequis nécessaire à une utilisation efficace de la GED : l'historique des modifications d'une parcelle doit pouvoir être consulté directement en lien avec la demande de permis de construire.

6.6 Suivi du processus du permis d'habiter, exemple d'un permis refusé et description du fonctionnement de la commission de salubrité communale

Le processus est le suivant :

1. La commission de salubrité procède en amont à l'examen des dossiers soumis à autorisation et dépose un préavis motivé. Elle examine les dossiers sous l'angle de l'hygiène et de la salubrité. Elle contrôle donc leur conformité aux dispositions légales en la matière soit les articles 25 à 35 RLATC. Pour chaque dossier, la Commission formule un préavis, positif ou négatif, à l'attention de la Municipalité qui est rapporté par la DUE.
2. À la fin des travaux, l'architecte doit aviser la DUE au moyen d'une carte-avis de vérification que ceux-ci sont terminés.
3. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les constructeurs doivent également certifier à la fin des travaux que l'ouvrage est conforme aux plans et aux conditions du permis de construire au moyen d'une déclaration de conformité signée tant par le mandataire responsable de la direction des travaux que par le propriétaire. Cette « Check-Lits » liste également les différentes attestations et documents à produire (concept de protection incendie, rapport de contrôle OIBT concernant l'installation électrique, etc.).

4. La DUE procède ensuite à l'inspection de la construction, accompagnée de la Commission de salubrité. La Commission se déplace en principe au nombre de deux membres. Le propriétaire est informé de la date exacte et est prié de transmettre un dossier complet de plans correspondants aux travaux réellement effectués. Il est également invité à contrôler la réalisation des diverses conditions du permis de construire. Si celles-ci ne sont pas remplies ou que les travaux ne sont pas terminés, la visite est annulée.
Dans le cadre de sa visite, la délégation de la Commission de Salubrité contrôle l'objet par rapport à sa conformité aux dispositions légales citées plus haut. Elle peut également être conduite à signaler la non-conformité de certaines parties de l'objet, même si ces dernières ne sont pas directement concernées par les travaux réalisés. Les collaborateurs de la DUE s'assurent quant à eux que les locaux satisfont aux conditions fixées par la loi et les règlements, que la construction est conforme aux plans approuvés et aux conditions posées dans le permis de construire.
5. La Commission de salubrité préavise au moyen d'un rapport ad hoc qui permettra à la Municipalité de statuer.
6. La DUE préavise au municipal pour la délivrance du permis d'habiter si tout est en ordre, ou demande une mise en conformité avec délai.

Deux exemples de demande de mise en conformité nous ont été présentés. Ceux-ci listent les interventions à effectuer avec un délai en vue de l'octroi du permis d'habiter. Le propriétaire s'engage, par courrier et photo à l'appui à effectuer les interventions nécessaires. Aucune visite supplémentaire de la DUE ou de la commission de salubrité n'est prévue dans ces cas précis.

Après avoir interrogé la DUE sur la vérification de la conformité finale, il s'avère que l'administration communale n'est pas suffisamment dotée pour effectuer des contrôles supplémentaires et qu'elle se repose en partie sur la bonne foi des propriétaires et architectes mandatés ainsi que sur le questionnement du voisinage en cas de non-conformité. La mise en place de la « check-list » a toutefois permis de délivrer quelques permis d'habiter sans effectuer de visite pour des objets simples, en se fondant sur la déclaration de conformité signée par le constructeur et son mandataire.

Pour rappel, lors de son rapport sur l'année 2016, la commission de gestion avait mis en lumière le travail que la DUE a mis en place afin de raccourcir les délais de mise à l'enquête. Le Municipal Nicolas Leuba a mis en place des procédures simplifiées de délivrance des autorisations de construire visant un gain de temps qu'il s'agira de mesurer au cours des prochaines années. En 2016 le délai de traitement moyen des demandes de permis de construire était « de 4 à 5 mois »¹, en 2018 « le délai moyen entre la mise à l'enquête et la délivrance du permis de construire est de 6 mois »². Aucun élément ne permet donc de juger pour l'instant de l'efficacité de ces mesures qui donneront peut-être des résultats sur le long terme.

Le délai entre l'annonce de fin des travaux et la délivrance du permis d'habiter peut quant à lui prendre plus d'une année car il dépend de la diligence des constructeurs. Il est à noter toutefois qu'il n'est pas dans l'intérêt du propriétaire de faire trainer la délivrance du permis d'habiter puisque ce document est un prérequis des banques pour la consolidation du crédit hypothécaire.

¹ Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2016, p.34.

² Courrier électronique du 11.04.2019 du secrétariat de la DUE.

Dans l'optique d'une simplification des procédures, d'une réduction des coûts et afin de dégager des ressources pour le contrôle plus régulier des objets, la Commission de gestion a posé la question de l'utilité de mettre en place la possibilité donnée par la loi de ne pas soumettre à autorisation les constructions de minime importance. Il a été répondu à la Commission que cette procédure est appliquée depuis plusieurs années déjà. Ainsi pour 2018, 116 demandes ont fait l'objet d'une procédure simplifiée et n'ont donc pas été assujettis à autorisation.

6.7 Préavis 11-2014 - Demande de Crédit pour l'élaboration du plan de quartier «Vallon de la Paudèze»

La Commission de gestion a souhaité s'intéresser à ce préavis dont les études ont démarré en 2015 déjà. Le dossier est encore entre les mains du Canton et la Commission d'urbanisme assure un suivi régulier.

6.8 Inventaire des œuvres d'art sur domaine public

La Commission de gestion s'est intéressée au recensement des œuvres d'art sur le domaine public. Il n'y a pas d'inventaire. Pour la DUE il y a un aspect éminemment culturel de ces objets et le travail d'inventaire est à la charge de la DAGFAC. La responsabilité de l'entretien de ce patrimoine n'est pas définie et fonctionne au coup par coup en fonction des besoins et des capacités des services.

6.9 Remarque

Pour rappel, la commission s'est intéressée en 2018 au processus interne à la DUE relatif à l'adjudication des mandats. Les montants en dessous du seuil de 15'000.- CHF HT sont souvent adjugés en gré-à-gré sans mise en concurrence, à partir de cette somme et jusqu'à 150'000.- CHF HT une procédure de mise en concurrence sur invitation est mise en place. Au-delà ce sont les règles des marchés publics qui s'appliquent et la mise en concurrence est faite par le biais de la plateforme SIMAP. A la lecture du rapport de la commission chargée de la DAGFAC, force est de constater que ces règles ne sont appliquées qu'à la DUE et pas à l'ensemble de l'administration pulliérane. La commission de gestion s'étonne qu'il n'y ait pas d'harmonisation dans les procédures de mise en concurrence entre les différents services.

Pully, le 26 avril 2019

Pour la sous-commission :

Dimitri Simos, rédaction du rapport
Géraldine Padez
Sébastien Fague